

## Loi Macron: le travail le dimanche au cœur des débats

Il est pour le moins paradoxal que le travail du dimanche, qui est une mesure sans aucun impact économique autre que du transfert de chiffre d'affaire vers les grandes enseignes, soit devenu le sujet central du projet Macron, qui regroupe un assemblage d'idée à la Prévert (à l'Attali serait plus juste, mais ce gourou de secours n'est pas poète, tant s'en faut).

La logique est difficile à comprendre. Le jeune Macron, dont le projet réussit à mécontenter la droite, les professions libérales, la gauche, les salariés et les syndicats, et dont une très large majorité citoyenne ne croit pas à l'efficacité, s'arqueboute sur un point à la fois chargé symboliquement - c'est un acquis social gagné de haute lutte par la gauche - et totalement inutile économiquement. Si l'article du Figaro mentionne que "selon lui, une telle mesure est capable de générer de l'activité et de la croissance supplémentaire", chacun aura remarqué que le Ministre n'a jamais dévoilé la manière dont il avait calculé un résultat aussi fantaisiste. Chacun aura aussi remarqué qu'il a refusé de s'engager sur un montant de contreparties, démontrant par là qu'il sait bien que ces contreparties hypothétiques n'ont pas vocation à durer bien longtemps.

Alors que cherche-t-il ? Pour quel intérêt supérieur est-il prêt à défendre bec et ongle cette question du travail du dimanche dans son projet de loi ? La réponse est-elle à chercher du côté de ses amitiés avec M. Gattaz, M. Attali, ou M. Pinault ?

Le Figaro 13/01/2015 à 06:00

Alors que l'examen en commission de la loi Macron sur la croissance et l'activité a débuté ce lundi à l'Assemblée, l'extension du travail dominical, avec notamment le passage de 5 à 12 du nombre d'autorisation d'ouverture le dimanche, cristallise les tensions.

Devenu le sujet central du projet de loi Macron, le travail du dimanche (qui concerne déjà 8 millions de personnes) concentre un grand nombre d'amendements. Touchant à un « totem de gauche » que défendait le président de la République sous le précédent exécutif, ce volet du projet de loi cristallise les critiques d'une partie de la majorité. Au premier rang desquels Martine Aubry, chef de file des frondeurs qui a parlé de « régression », mais aussi Cécile Duflot, qui a fustigé un « renoncement social ». Plusieurs amendements réclament donc la suppression pure et simple du dispositif.

Mais Emmanuel Macron tient ferme aux 12 dimanches de son texte: l'extension du travail dominical, avec l'augmentation de cinq à douze du nombre des dimanches travaillés que les maires pourront autoriser, fait partie des « points durs » sur

lequel il entend se battre&hellip; Et pour cause: selon lui, une telle mesure est capable de générer de l'activité et de la croissance supplémentaire&hellip; Le ministre de l'Économie y joue aussi sa crédibilité politique, au moment où d'aucuns le voient déjà sur orbite pour briguer, un jour, Matignon.

#### Référendum collectif

«Il n'est pas question de tomber dans un marchandage sur le nombre de dimanches travaillés à autoriser», a-t-il d'ailleurs martelé dans une récente interview aux Échos. Les discussions porteront surtout sur le degré de latitude qui sera laissé aux maires pour trouver le bon mécanisme, notamment afin que l'ouverture des magasins le dimanche ne se fasse pas au détriment du commerce de proximité en centre-ville.

Le débat va aussi porter sur la notion de volontariat et les contreparties accordées aux salariés privés de repos dominical: plusieurs amendements veulent fixer le montant des compensations salariales (certains préconisent un doublement de la rémunération), d'autres réclament des mesures destinées à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, ou encore un engagement des entreprises en terme d'emploi.

Alors que le texte conditionne l'ouverture dominicale à l'existence d'un accord collectif, certains députés s'inquiètent de la complexité à conclure des accords dans les petites structures. Plusieurs amendements proposent ainsi de laisser à l'employeur la possibilité d'y déroger, avec une validation par référendum. Les députés veulent également s'assurer que la délimitation des zones commerciales et touristiques qui peuvent ouvrir le dimanche soit strictement encadrée.